

Horaire

Conférence,
ordre du jour,
et fonctionnement



DU CŒUR
AU SAVOIR

XXIV^e Congrès FEC-CSQ
Rivière-du-Loup
4-6 juin 2025



Table des matières

Mot du président.....	3
Horaire.....	5
Description de la conférence d'ouverture et des ateliers.....	8
Règles de fonctionnement.....	12
Modalités d'élections pour les membres du bureau syndical.....	17

Mot du président

Du cœur au savoir : un thème essentiel à l'ère de la désinformation



Qui aurait pu prédire qu'un milliardaire, producteur et animateur d'une télé-réalité, deviendrait le président de la première puissance mondiale en exploitant à ce point la désinformation? C'est pourtant ce à quoi nous avons assisté chez nos voisins du Sud. Le rapport intitulé *Perturbations à l'horizon*, publié au printemps 2024, nous avait pourtant prévenus. Après avoir identifié trente-cinq grandes perturbations mondiales, celle qui arrive en première position parle d'elle-même : « Les gens ne peuvent plus dire ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas ». Et ce n'est pas la nouvelle politique de « non-vérification » des faits sur Facebook qui va changer la donne!

C'est dans un tel contexte que nous avons choisi d'organiser le XXIV^e Congrès de la FEC-CSQ sous le thème : « Du cœur au savoir ». Déjà confrontée à des défis de taille, notamment la formation à distance et le tout-numérique, notre pratique enseignante est maintenant interpellée par le développement fulgurant de l'intelligence artificielle (IA). Rappelons que ChatGPT, source d'information autant inépuisable que non fiable, et d'autres outils semblables n'ont pas été développés pour favoriser le bien commun et l'éducation publique, mais bien pour engranger des profits. Bien sûr, comme pour les autres outils numériques, nous y trouverons peut-être plusieurs avantages à court ou moyen terme, mais en attendant, l'accessibilité de ces puissants outils transforme le rapport au savoir de toutes les parties prenantes du monde de l'éducation et de la société.

Dans nos cégeps, l'arrivée de l'IA soulève à la fois les enjeux très concrets des évaluations et du plagiat, mais ces nouvelles possibilités sont également susceptibles de remettre en question, auprès de la population étudiante, l'intérêt même d'accumuler des connaissances et d'en discuter dans un cadre scolaire. C'est tout un défi qui se dresse devant nous et qui devra nous inciter à continuer nos efforts pour mettre du cœur à l'ouvrage afin de poursuivre la transmission de nos savoirs disciplinaires.

À l'échelle de la société et additionné à la puissance des algorithmes qui favorisent les émotions plutôt que les faits, le potentiel d'effets négatifs liés à la désinformation est immense. Comment échanger collectivement et sereinement si on ne s'entend pas sur ce qui est vrai ou faux? En mettant de l'avant le problème du déclin de la confiance envers nos institutions (politiques, médiatiques, etc.), le dernier congrès de la CSQ visait plutôt juste. Face à la remise en question des sources traditionnelles de connaissances, il est impératif de rebâtir des ponts pour favoriser le dialogue social entre toutes les couches de la population. Ces liens de

confiance passent nécessairement par nos institutions d'enseignement au sein desquelles la formation de l'esprit critique devient plus importante que jamais.

Je ne saurais terminer ce mot sans une référence à ma discipline (je suis professeur d'Arts visuels) pour vous présenter l'affiche de notre prochain congrès triennal. Bien qu'elle puisse être déstabilisante pour plusieurs, l'illustration proposée est épurée, puissante, symbolique et énergique, ce qui en fait un véhicule visuel fort pour présenter notre thème. La spontanéité du geste, avec ses imperfections, tant dans l'écriture manuscrite que dans le dessin de type croquis, témoigne d'un certain laisser-aller vers l'avant, une perspective qui illustre bien le chemin de l'apprentissage sur lequel nous rencontrons parfois un échec qui ne peut pas être effacé, mais qui nous permet d'apprendre un peu plus. La couleur jaune renvoie à la lumière, la clarté et la joie alors que la couleur rouge réfère à la passion et à l'énergie. Apprendre, c'est entrer dans la lumière et enseigner, c'est transmettre le savoir avec passion.

Alors que ces nouvelles réalités provoquent un déplacement de notre rôle, de nos fonctions et de nos responsabilités, c'est également le rapport étudiant-professeur qui change et, par le fait même, le processus de transmission des savoirs, de la culture et de la connaissance en général.



Youri Blanchet, président de la FEC-CSQ

Horaire

Jour 1 : mercredi 4 juin 2025

- 10 h** Accueil et inscription
Lobby
- 12 h** Dîner
L'Espadon
- 13 h** Mots d'ouverture et adoption de l'ordre du jour
Salle La Marée / Le Béluga
- 13 h 45** Conférence d'ouverture de Denis Simard
Mutation contemporaine du rapport au savoir et ses effets sur la profession enseignante au collégial
Salle La Marée / Le Béluga
- 15 h 15** Pause
- 15 h 45** Présentation du rapport d'activités du bureau syndical et des comités, suivi d'échanges
- 16 h 45** Présentation des protections RésAut CSQ
- 17 h** Ajournement
- 5 à 7** Activité organisée par le Comité d'action féministe de la FEC (CAFFEC)
Panorama ou Pergola
- 19 h 30** BBQ
Salle Le Rivière et terrasses

Jour 2 : jeudi 5 juin 2025

- 9 h** Ateliers-conférences au choix, puis 10 h 30

1. Notre tâche au cœur du savoir : entre perceptions et réalités

Edith Pouliot, présidente du Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Sainte-Foy.

Karine Moisan, professeure de sociologie au cégep de Sainte-Foy.

Salle La Marée

2. Mise en œuvre d'une éducation à l'environnement transformatrice et sociocritique : quel rapport aux savoirs dans le réseau collégial?

Geneviève Therriault, professeure UQAR et titulaire de la Chaire de recherche en éducation à l'environnement et au développement durable.

Marie-Hélène Ouellet D'Amours (M. Sc.).

Salle Le Béluga

3. Approcher les savoirs expérientiels des Premières Nations de manière réflexive et relationnelle

Emanuelle Dufour est dessinatrice et conseillère pédagogique Équité, diversité et inclusion.

« C'est le Québec qui est né dans mon pays! » est sa première bande dessinée solo.

Salle Les Pèlerins

4. IA : vers de nouveaux rapports au savoir : quels défis pour l'enseignement collégial?

Louis-Philippe Paulet, président du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Sorel-Tracy

Stéphane Janvier, membre du bureau syndical, du comité IA et professeur d'informatique au cégep de Drummondville.

Salle Le Rivière

10 h 15 Pause

10 h 30 Ateliers-conférences au choix (mêmes options que précédemment)

12 h Dîner
L'Espadon

13 h 30 Ateliers de discussion sur les recommandations

15 h 30 Pause

16 h Ateliers de discussion sur les recommandations (suite)

17 h 30 Annonce et présentation des personnes candidates au bureau syndical
Salle La Marée / Le Béluga

18 h 30 Verre de l'amitié offert par les protections RésAut CSQ
Panorama ou Pergola

19 h 30 Souper et soirée sociale
Salle La Marée / Le Béluga

Jour 3 : vendredi 6 juin 2025

- 9 h** Plénière (adoption des recommandations)
Salle La Marée / Le Béluga
- 10 h 30** Pause
- 10 h 45** Suite de la plénière
- 12 h 30** Dîner
L'Espadon
- 14 h** Élections des membres du bureau syndical
- 14 h 30** Questions diverses
- 15 h** Clôture du Congrès
(Conseil général pour les personnes concernées)

Description de la conférence d'ouverture et des ateliers

Conférence d'ouverture

Mutation contemporaine du rapport au savoir et ses effets sur la profession enseignante au collégial

Bien que l'arrivée de l'intelligence artificielle semble soulever avec encore plus d'acuité les enjeux de notre rapport au savoir, les réflexions à ce sujet ne sont pas nouvelles. Avec la révolution numérique, la profusion d'informations accessibles en tout temps et en tout lieu a déjà radicalement changé les interactions entre les acteurs du milieu de l'éducation. De la remise en question des différentes formes d'autorité aux questionnements sur la légitimité même du savoir académique, et de la diversité croissante de nos sociétés au développement d'un savoir pédagogique, l'évolution de notre rapport au(x) savoir(s) affecte donc non seulement la façon dont la connaissance est transmise, mais aussi le rôle et les attentes envers les professeures et les professeurs, les jeunes et les institutions. Ces transformations interpellent jusqu'au fondement de la culture humaniste propre à nos sociétés et promue en théorie par notre système éducatif. Quels sont le rôle et le sens du savoir dans la formation humaine? Peut-il encore former l'esprit, le rendre libre et critique? A-t-il encore un pouvoir formateur, transformateur? Et quels sont les effets de ces transformations sur la profession enseignante? Que peut bien signifier aujourd'hui enseigner? Comment assumer la responsabilité de transmission? Voici plusieurs interrogations auxquelles cette conférence tentera d'apporter un éclairage.

Denis Simard est professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval et chercheur régulier au Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE). Ses travaux portent sur les théories éducatives, la pédagogie et son histoire, l'approche culturelle de l'enseignement et l'herméneutique en éducation.

Ateliers

1. Notre tâche au cœur du savoir : entre perceptions et réalités

La formule du calcul de la CI correspond-elle toujours à la réalité de la tâche enseignante? Si l'impression est largement partagée par les enseignantes et enseignants que la tâche s'est progressivement alourdie au fil des ans, il n'en demeure pas moins que cet alourdissement est multifactoriel et difficile à mesurer. Le bureau syndical du SPPCSF vous présentera les résultats de l'enquête qu'il a menée auprès de ses membres. Après plusieurs négociations, dont la plus récente, où les gains liés directement à la tâche enseignante ont été maigres, il lui est apparu nécessaire de dresser un portrait de la tâche. Les objectifs de l'enquête étaient donc d'évaluer la tâche prescrite telle que perçue par le corps enseignant, mais aussi de comprendre comment elle est vécue et ressentie, et surtout d'identifier les causes du sentiment de lourdeur de la tâche régulièrement exprimé par les membres. Ce n'est que de cette manière que nous parviendrons à identifier les pistes de solution, qu'elles soient portées localement ou nationalement. C'est dans cette optique que les résultats de l'enquête seront présentés et discutés dans cet atelier.

Edith Pouliot, présidente du Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Sainte-Foy.

Karine Moisan, professeure de sociologie au cégep de Sainte-Foy.

2. Mise en œuvre d'une éducation à l'environnement transformatrice et sociocritique : quel rapport aux savoirs dans le réseau collégial?

Cet atelier-conférence s'interrogera sur le rôle fondamental de la personne enseignante dans la mise en œuvre d'une telle forme d'« éducation à... » dans le contexte de l'enseignement collégial. Le point d'ancrage de cette réflexion sera la notion de rapport aux savoirs des enseignantes et des enseignants, dont les différentes facettes colorent indéniablement les pratiques pédagogiques ainsi que l'engagement écocitoyen à l'égard des questions socialement vives environnementales (QSVE). Plus précisément, partant de différentes recherches empiriques dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable qui se sont intéressées à la pensée et aux croyances des personnes enseignantes à l'égard des QSVE, nous chercherons à dégager un certain nombre de conditions favorables à la mise en œuvre d'une éducation à visée transformatrice et sociocritique, qui participe véritablement au développement du pouvoir agir des étudiantes et des étudiants ainsi qu'à l'enrichissement de la nature de leur relation aux savoirs enseignés. La conférence cherchera ainsi à répondre à la question suivante : quels rapports aux savoirs s'avèrent propices à la mise en place d'une éducation à l'environnement et au développement durable à visée transformatrice et sociocritique, dans l'enseignement collégial?

Geneviève Therriault est professeure titulaire en fondements de l'éducation à l'Unité départementale des sciences de l'éducation de Rimouski, de l'Université du Québec à

Rimouski (UQAR). Elle est titulaire de la Chaire de recherche en éducation à l'environnement et au développement durable (UQAR-Desjardins). Elle est également la codirectrice du Centre de recherche interuniversitaire en didactiques (CRIDid). Ses recherches s'intéressent notamment à l'étude du rapport aux savoirs et de l'agentivité écocitoyenne d'élèves dans le cadre de la mise en œuvre de démarches d'enseignement interdisciplinaire sur des questions socialement vives environnementales.

Marie-Hélène Ouellet D'Amours (M. Sc.) a grandi à proximité de milieux naturels riches et diversifiés, qu'elle a d'abord parcourus en long et en large, mais auxquels elle ne s'est pas bornée. En partageant sa fascination pour la biodiversité avec d'autres, elle a ressenti le besoin de suivre une formation universitaire en biologie (baccalauréat puis maîtrise), qui lui a ouvert les portes d'expériences variées et enrichissantes. Elle a longtemps travaillé en concertation environnementale au Bas-Saint-Laurent et, depuis peu, elle est revenue à son désir toujours vivant de partager et d'aider à coconstruire les connaissances sur le monde vivant et leurs écosystèmes, car elle est convaincue de la véracité de l'adage : *on protège ce que l'on connaît*. Plus exactement, depuis l'automne 2024, à titre de coordinatrice de projet de recherche, Marie-Hélène Ouellet D'Amours s'engage activement dans la réalisation de divers projets de recherche, de formation et d'intervention éducative que mène la Chaire EEDD.

3. Approcher les savoirs expérientiels des Premières Nations de manière réflexive et relationnelle

« La vérité, c'est que je suis Québécoise, que ma famille habite leur territoire traditionnel depuis plus de 200 ans et, pourtant, je ne connais pratiquement rien d'eux et je n'en connais aucun. La vérité, c'est que j'ai honte de moi. Honte de nous. » C'est au contact des Maoris de la Nouvelle-Zélande qu'Emanuelle Dufour réalise l'ampleur de son ignorance à l'égard des Premiers Peuples du Québec. À son retour, elle entreprend un long cheminement relationnel pour aller à la rencontre des réalités autochtones à travers les différents rouages de système d'éducation, afin d'entamer un dialogue. Racontée à partir de sa propre expérience, mais aussi celle de nombreux Autochtones et allochtones, cette présentation explore les legs de notre inconscient colonial et propose d'ouvrir une réflexion contributive sur nos postures respectives dans le processus de décolonisation et de cocréation des savoirs. Et vous? Êtes-vous prêts à explorer votre part de l'histoire?

Emanuelle Dufour est détentrice d'une maîtrise en anthropologie (UdeM) et d'un doctorat en éducation par les arts (Université Concordia) qui croisent sécurisation culturelle et bande dessinée, elle est dessinatrice et conseillère pédagogique Équité, diversité et inclusion. « *C'est le Québec qui est né dans mon pays!* » est sa première bande dessinée solo en grand format.

4. IA : vers de nouveaux rapports au savoir : quels défis pour l'enseignement collégial?

Alors que, depuis l'automne 2024, une table de concertation nationale a été mise sur pied par le ministère de l'Enseignement supérieur, dans les cégeps, des comités IA se sont également mis au travail. Ayant participé aux travaux d'un tel comité au cégep de Drummondville, nous proposerons dans cet atelier un résumé de la démarche entreprise ainsi que des principaux constats et recommandations. Outre une journée institutionnelle durant laquelle des tables rondes ont été organisées sur de multiples sujets (droits d'auteurs, intégrité intellectuelle, désinformation, compétences, réussite, etc.), nous avons eu l'occasion d'échanger avec de nombreux collègues grâce à une tournée des départements. Entre menaces et opportunités, à Drummondville comme ailleurs, les discussions ont été animées, et cet atelier sera l'occasion d'échanger sur ce qui se fait dans les différents cégeps. Malgré des positions parfois divergentes, l'arrivée de l'IA ne pourra avoir d'autre effet que de transformer notre propre rapport au savoir, tout comme celui des étudiantes et des étudiants. Les possibilités de plagiat étant aussi phénoménales que les nouvelles capacités de soutien à l'apprentissage et à l'enseignement, il est impératif d'assurer, dans une perspective syndicale et professionnelle, que des balises soient développées à l'échelle du réseau pour assurer une éducation juste et équitable, mais également pour améliorer nos conditions d'exercice de la profession enseignante.

Louis-Philippe Paulet, président du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Sorel-Tracy

Stéphane Janvier, membre du bureau syndical, du comité IA et professeur d'informatique au cégep de Drummondville.

Règles de fonctionnement

Fonctionnement des ateliers de discussion

Jeudi 5 juin 2025

De 13 h 30 à 17 h

Ateliers de discussion sur les recommandations

Groupe A — Salle La Marée

Animation : Alec Larose, présidence des assises

Secrétariat : Caroline Simard, secrétaire administrative FEC-CSQ

Groupe B — Salle Le Béluga

Animation : Nancy Quessy, vice-présidente FEC-CSQ

Secrétariat : Marie Lyne Durocher, secrétaire administrative FEC-CSQ

Groupe C — Salle Le Rivière

Animation : Pierre Avignon, conseiller politique et information FEC-CSQ

Secrétariat : Elysia Torneria, conseillère en relations de travail FEC-CSQ

Groupe D — Salle Les Pèlerins

Animation : Océane Ferland-Schwartz, conseillère à la formation et à l'animation CSQ

Secrétariat : Nathalie Hodge, secrétaire administrative FEC-CSQ

Les personnes déléguées en atelier ont à se prononcer sur les recommandations apportées par le bureau syndical, les syndicats, le comité des statuts et les autres comités de la FEC afin de préparer la plénière.

Pour les recommandations relatives aux **statuts et règlements**, seules les propositions déjà contenues au cahier de propositions de modifications aux statuts sont traitées, et seuls des amendements à ces propositions (et sous-amendements) peuvent être amenés en **atelier**. En **plénière**, seuls des sous-amendements à des amendements ajoutés en ateliers pourront être amenés.

En ce qui concerne les recommandations pour le prochain **triennat**, toute proposition peut être amenée en **atelier**. En **plénière**, seuls des complémentaires, contre-propositions, amendements et sous-amendements à des propositions et amendements ajoutés en ateliers pourront être amenés (voir tableau).

	Atelier : que peut-on proposer?				Plénière : que peut-on proposer?			
	Proposition	Complémentaire & contre-proposition	Amendement	Sous-amendement	Proposition	Complémentaire & contre-proposition	Amendement	Sous-amendement
Statuts			x	x			sur nouveauté	sur nouveauté
Triennat	x	x	x	x		sur nouveauté	sur nouveauté	sur nouveauté

Seules les personnes déléguées officielles ont droit de vote. Seules les propositions adoptées par au moins un atelier à la majorité simple des voix seront acheminées en plénière. Un amendement adopté par au moins un atelier, mais pas par tous, sera lui aussi amené en plénière. Les propositions amendées de façon identique et adoptées par tous les ateliers seront acheminées en plénière telles que modifiées, le cas échéant.

Fonctionnement en plénière

Vendredi 6 juin 2025 9 h

A. Rôle de la présidence

La présidence dirige les débats, contrôle le quorum, observe strictement l'ordre du jour, se conforme aux règles de procédure, ajourne le débat si nécessaire et ajourne l'assemblée plénière en quittant son fauteuil. La présidence appelle tout vote et proclame le résultat.

La présidence a tous les pouvoirs nécessaires pour assurer le bon ordre de l'assemblée plénière.

Elle se prononce sur les questions de procédure, sauf s'il y a appel de sa décision à l'assemblée. Elle ne prend aucune part aux débats. En cas d'appel de l'une de ses décisions, elle n'a pas à quitter son fauteuil et elle est alors entendue la première sur les motifs de sa décision. La personne qui en appelle dispose de deux (2) minutes pour justifier son appel. Sans qu'il n'y ait aucune autre intervention, l'assemblée tranche à la majorité simple des voix, sauf si l'appel a pour effet de modifier les règles de fonctionnement, auquel cas une majorité des deux tiers (2/3) est requise.

En cas de difficulté importante, la présidence, pour fins d'efficacité, peut suggérer une autre procédure pour le débat en cours.

La présidence de l'assemblée plénière est assistée d'un comité de l'ordre du jour qui est responsable de fournir à l'assemblée plénière tous les renseignements dont elle peut avoir besoin quant aux mécanismes et à la procédure du Congrès. Ledit comité doit aussi présenter à la plénière les propositions adoptées en ateliers.

B. Ordre du jour

- a) Le comité de l'ordre du jour a pour tâche de préparer l'ordre du jour des plénières, d'ordonnancer les propositions qui seront discutées, de fixer le temps des discussions et de trancher sur la recevabilité d'une proposition en cas de litige.
- b) C'est le Congrès lui-même qui, au début de ses travaux, acceptera tel quel ou amendera l'ordre du jour qui lui sera présenté. Cela inclut l'ajout de sujets au point « Questions diverses » selon les pouvoirs qui lui sont attribués par les statuts et règlements de la FEC-CSQ. Ces points ne peuvent être que pour information et échange. Le texte des propositions au point « Questions diverses » devra être remis au comité de l'ordre du jour au plus tard le jeudi 5 juin, à 17 h 30.
- c) En principe, lorsqu'une proposition est rejetée par l'assemblée, toute proposition subséquente identifiée comme concordante par le comité de l'ordre du jour est automatiquement rayée de l'ordre du jour.

C. Droit de parole et vote

- 1. Toute personne déléguée ou toute personne observatrice doit obtenir l'assentiment de la présidence d'assemblée avant de prendre la parole.
- 2. Seules les personnes déléguées officielles ont droit de vote et de parole; les personnes observatrices ont droit de parole uniquement.
- 3. Toute personne déléguée qui prend la parole doit s'identifier : prénom, nom, syndicat. Elle doit s'adresser à la présidence de l'assemblée plénière et non à une personne déléguée ou à un groupe en particulier.
- 4. La personne déléguée qui a la parole ne peut être interrompue, sauf pour un rappel à l'ordre par la présidence ou pour toute question de privilège par une personne déléguée officielle.
- 5. **En comité plénier**, la personne déléguée a droit à un tour de parole par bloc pour une période maximale de trois (3) minutes. Après trois (3) minutes, la présidence donne automatiquement la parole à une autre personne déléguée. Un deuxième droit de parole peut être accordé à une personne déléguée qui s'est exprimée s'il n'y a plus d'intervention de premier tour.
- 6. **En assemblée délibérante**, la personne déléguée a droit à un tour de parole par bloc pour une période maximale de deux (2) minutes. Un deuxième tour de parole peut être accordé à une personne déléguée qui s'est exprimée s'il n'y a plus d'intervention de premier tour.
- 7. Des micros sont disposés dans la salle et la présidence donne la parole aux membres à tour de rôle, suivant l'ordre numérique des micros.

D. Procédures de la plénière

1. Pourvu que le reste du programme des activités n'en soit pas affecté, le comité de l'ordre du jour peut proposer de prolonger la durée d'une plénière, avec ou sans ajournement.
2. Les recommandations ayant franchi l'étape des ateliers sont présentées par le comité de l'ordre du jour, puis proposées et discutées en assemblée.
3. À cette étape, aucun amendement ne peut venir du plancher du Congrès, à moins qu'il porte sur une nouveauté non abordée en atelier.
4. Un vote sur une recommandation principale peut se prendre en plusieurs temps.
 - a. Un 1^{er} vote détermine si elle est adoptée ou si elle est rejetée.
 - b. Lorsqu'une recommandation est rejetée, une personne déléguée peut demander une tentative de reformulation. Dans un tel cas, un 2^e vote décide si elle est retournée au comité de l'ordre du jour pour être reformulée ou si elle est définitivement rejetée.
 - c. Si la demande de reformulation est adoptée, le comité de l'ordre du jour reformule la proposition battue, en tenant compte des discussions de l'assemblée, et la recommandation reformulée est présentée à l'assemblée.
 - d. La présidence demande alors immédiatement si les personnes déléguées sont prêtes à voter sur la proposition reformulée. Si deux tiers (2/3) des personnes déléguées sont prêtes, on procède immédiatement au vote.
 - e. Sinon, le comité de l'ordre du jour fixe la durée du débat. Après ce débat, la majorité simple suffit.
5. Il peut arriver que le comité de l'ordre du jour recommande qu'une proposition soit référée aux instances appropriées. La procédure suivante s'applique alors :
 - a. Discussion sur le mérite de la recommandation du comité de l'ordre du jour;
 - b. Vote sur cette recommandation;
 - c. Si elle est battue, il y a poursuite des débats sur la proposition.

En comité plénier, la durée du débat consacré à tout ensemble de résolutions comprises dans un bloc est préalablement établie par le comité de l'ordre du jour, après quoi le comité plénier se transforme automatiquement en assemblée délibérante.

En assemblée délibérante, la durée du débat consacré à tout ensemble de propositions qui accompagne une recommandation est préalablement établie par le comité de l'ordre du jour.

La présidence de l'assemblée plénière peut, avant l'heure de clôture du débat sur une recommandation, appeler le vote si aucune personne déléguée ne sollicite la parole.

Si le temps alloué à une recommandation n'est pas entièrement utilisé, les minutes qui restent sont appliquées automatiquement aux recommandations suivantes.

E. Mode de décision et types d'intervention

La présidence vérifie d'abord si une personne déléguée demande le vote. Si personne ne le fait, la proposition est réputée être adoptée à l'unanimité. Si au moins une personne déléguée demande que l'on procède au vote, la présidence appelle le vote.

Sauf si 10 % des personnes déléguées présentes à l'assemblée plénière demandent un scrutin secret, tout vote se prend à main levée. Une demande de scrutin secret ne peut être faite que si la procédure de votation à main levée n'est pas commencée. Une proposition est adoptée si elle obtient la majorité simple des voix, c'est-à-dire le plus grand nombre de suffrages exprimés excluant les abstentions; une proposition d'amendement aux statuts est adoptée si elle obtient les deux tiers des voix exprimées.

Rappel au règlement

Tout rappel au règlement par une personne déléguée officielle doit porter sur la procédure. La présidence de l'assemblée plénière décide immédiatement du point soulevé et elle donne brièvement les raisons de sa décision.

La personne déléguée interrompue par un rappel au règlement doit attendre que la question soit tranchée avant de reprendre la parole. On peut en appeler de la décision de la présidence sur un rappel au règlement, mais l'appel doit être appuyé. L'assemblée plénière décide alors à la majorité simple si la décision présidentielle doit être maintenue. La motion d'appel n'est pas sujette à la discussion.

Reconsidération d'une question

- a) Une reconsidération doit être demandée et appuyée par deux (2) personnes déléguées.
- b) Il y a alors assemblée délibérante sur le mérite de demande de reconsidération (durée déterminée par le comité de l'ordre du jour).
- c) Si l'assemblée se prononce aux deux tiers (2/3) en faveur de la reconsidération, le comité de l'ordre du jour fixe la durée du débat sur la question à reconsidérer.
- d) Après quoi, il y a vote sur la question de fond.

Dissidence

On peut inscrire sa dissidence personnelle, mais il n'est pas permis de la justifier au micro. Toutefois, si la personne dissidente le veut, elle pourra la justifier par écrit avant la fin du Congrès.

Modalités d'élections pour les membres du bureau syndical

Présidence d'élections

Une présidence d'élections a été élue lors du conseil général de la FEC des **20 et 21 février 2025**, il s'agit d'Alec Larose.

La présidence d'élections n'a pas de droit de vote (7.01 d).

Personnes scrutatrices

Deux personnes scrutatrices, membres de la Fédération, sont élues lors du Congrès. Ces personnes maintiennent leur droit de vote lors des élections. Cependant, si elles ont présenté leur candidature à l'un des postes du bureau syndical, elles doivent être remplacées lors de l'élection pour le poste visé (7.02 a et b et 7.04 f).

Secrétaire d'élections

Une personne secrétaire d'élections est élue lors du Congrès (7.02 a et c). Cette personne peut être membre de la Fédération, membre de son personnel ou une ressource externe recrutée à cette fin.

Postes en élections

- Présidence
- Trésorerie
- Quatre (4) postes à la vice-présidence

Ouverture de la période de mise en candidature

L'ouverture de la période de mise en candidature a débuté après la nomination de la présidence d'élections le **20 février 2025**.

Annonce et diffusion des candidatures

Toute personne éligible qui pense soumettre sa candidature peut l'annoncer au micro pendant le conseil général de **février** ou de **mai 2025**. Une période d'annonce d'intention sera prévue à cet effet lors de chacun de ces conseils généraux.

Les formulaires de mise en candidature (le formulaire est disponible sur l'extranet : [Instances/CO-Congrès/Congrès 2025](#)) sont envoyés à la présidence d'élections, Alec Larose,

larose.alec@gmail.com, qui en informe promptement les syndicats affiliés au fur et à mesure de leur réception. Elle les informe également de tout désistement qui lui est soumis.

Fin de la période de mise en candidature

La fin de la période de mise en candidature se situe 24 heures avant l'heure prévue pour le début des élections, **soit le 5 juin à 14 h.**

La présidence d'élections publie l'ensemble des formulaires de candidature après la clôture de la période de mise en candidature.

Élections

Les élections se feront au scrutin secret **le 6 juin à 14 h** selon les règles prévues dans les statuts et règlements de la Fédération disponibles en ligne : [ICI](#)

Qui fait quoi ?

Les responsables

- **Responsables politiques du Congrès :**Youri Blanchet et Sylvain Benoît
- **Responsable du contenu et du fonctionnement des ateliers :** Pierre Avignon
- **Responsables du secrétariat et de la logistique :** Caroline Simard
..... Nathalie Hodge
..... Marie Lyne Durocher
- **Présidence des assises :** Alec Larose
- **Secrétariat des assises :** Caroline Simard
- **Présidence d'élections :** Alec Larose
- **Membres du comité de l'ordre du jour :** Alec Larose
..... Pierre Avignon
..... Elysia Torneria
..... Nathalie Hodge
..... Marie Lyne Durocher
..... Caroline Simard
- **Affiche du Congrès :** Frédéric Sasseville